

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

**Séance ordinaire  
04 Novembre 2019**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 04 novembre 2019, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Madame Lise Lebel  
Madame Nicole Després  
Madame Denyse Leduc  
Monsieur Langis Proulx  
Monsieur René Morin  
Monsieur Lawrence Brisson

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

5 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenu et demande un moment de silence pour monsieur Roland Parent et à sa famille.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution No 168-19**

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'OCTOBRE 2019

**Résolution No 169-19**

Il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 07 octobre 2019 ainsi que les procès-verbaux d'extraordinaire du 3 octobre et deux du 29 octobre 2019. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2019.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

**Résolution No 170-19**

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement:

DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2019

Alarme 911 Rimouski/ Loisirs :	19.49\$
Dépenses incompressibles (par Accès-D):	2 244.78\$
Dépenses incompressibles (par chèque):	119 047.44\$
Dépenses compressibles :	30 151.28\$
Frais fixes opération entreprise :	61.50\$
Int. Prêt No2 TECQ 2014-2018 :	94.32\$
Int. Prêt No3 Camion Incendie :	269.51\$
Int. Prêt No4 Réseau d'égout :	193.01\$
Int. sur emprunt temporaire :	399.63\$
Paieement/ RCAP :	161.75\$
Remboursement capital prêt No3 :	11 900.00\$
Remises Fédérales/Provinciales Septembre 2019 :	5 924.21\$
Salaires des employés :	13 098.26\$
<b>Total des dépenses pour octobre 2019 :</b>	<b>183 565.18\$</b>

REVENUS AU 31 OCTOBRE 2019

Arrondissement :	0.02\$
Autres revenus :	123.25\$
Contribution/Corpo. Dév. TDM pour Fête d'automne:	100.00\$
Intérêts-arrière de taxes :	380.64\$
Location du gymnase (Mme Brillant) :	175.00\$
Mutation :	95.50\$
Permis :	120.00\$
Taxes foncières générales :	4 426.14\$
Remboursement de la MRC /Lac à l'épaule :	324.75\$
Vente bacs matières résiduelles:	99.00\$
<b>Total des revenus pour octobre 2019 :</b>	<b>5 844.30\$</b>

**Solde en banque au 31 octobre 2019 :** **81 847.56\$**

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS  
MUNICIPAUX

Le directrice générale, madame Nadia Lavoie, reçoit et fait la lecture de la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, pour les élus (es) suivants:

Le conseiller, monsieur Langis Proulx;  
La conseillère, madame Nicole Després;  
La conseillère, madame Denyse Leduc;  
Le conseiller, monsieur René Morin;  
Le conseiller, monsieur Lawrence Brisson;

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT #246-19

**Résolution No 171-19**

Monsieur René Morin conseiller, par la présente:

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #246-19 intitulé un règlement fixant le taux de taxe foncière, de la Sûreté du Québec ainsi que le tarif de compensation pour les services de la collecte et disposition des vidanges.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT #247-19

**Résolution No 172-19**

Monsieur Langis Proulx conseiller, par la présente:

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #247-19 intitulé

règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Résolution No 173-19**

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui débiteront à 19 h; le 13 janvier, 3 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1 juin, 6 juillet, 3 août, 14 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

**Résolution No 174-19**

Il est proposé par Lawrence Brisson, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte que le bureau municipal de La Trinité-des-Monts soit fermé pour la période des Fêtes, du 20 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.

SOUSSION POUR LE REMPLACEMENT DE LA PORTE PRINCIPALE DE L'ENTRÉE DU GYMNASE

**Résolution No 175-19**

Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la soumission du remplacement de la porte du double d'entrée du Gymnase à l'entreprise de Vitrierie du Bas du Fleuve de Rimouski selon, la soumission déposée au prix de sept mille cinq cents quatre-vingt-dix dollars (7 590.00\$) avant les taxes. La dite dépenses sera remboursé par l'assurance.

ADOPTION DU PLAN DE MESURE D'URGENCE DU TERRITOIRE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Résolution No 176-19**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de La Trinité-des-Monts est exposé à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur ce territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures mises en place par la MRC et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Il est proposé par Nicole Després et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts adopte le plan de sécurité civile de son territoire et nomme le directeur du service régional de sécurité incendie de la MRC en tant que responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Il est entendu que cette résolution abroge tout plan de sécurité civile pouvant avoir été adopté antérieurement par la municipalité pour ce territoire ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ENGAGEMENT DE MONSIEUR GILLES MAILLOUX

**Résolution No 177-19**

Il est proposé par René Morin, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts décide d'engager monsieur Gilles Mailloux à titre de déneigeur selon les besoins de la municipalité au taux horaire déterminé lors de l'embauche.

ACHAT DE PIERRES CONCASSÉES POUR LE RECHARGEMENT DE LA ROUTE CENTRALE SUD TECQ 2014-2018

**Résolution No 178-19**

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts autorise l'achat de pierres concassées de la Carrière Claveau de concassage et granulats Inc. de Saint-Narcisse-de-Rimouski, comme il a été mentionné à la résolution #166-19 pour une somme maximale de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) avec les taxes applicable. Les dites dépenses sont remboursables en totalité par le **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.**

LOCATION DE LA MACHINERIE POUR LE RECHARGEMENT DE LA ROUTE CENTRALE SUD TECQ 2014-2018

**Résolution No 179-19**

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts autorise la location de la machinerie nécessaire à savoir, une niveleuse avec scarificateur, un rouleau à gravier ainsi que les opérateurs et d'un signaleur de chantier pour la gestion de la circulation des camions auprès de l'entreprise Pavage Rimouski, comme il a été mentionné à la résolution #166-19 pour une somme maximale de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) avec les taxes applicable. Les dites dépenses sont remboursables en totalité par le **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.**

LOCATION DE CINQ CAMIONS AVEC L'ASSOCIATION LOCALE DES TRANSPORTS EN VRAC POUR LE RECHARGEMENT DE LA ROUTE CENTRALE SUD TECQ 2014-2018

**Résolution No 180-19**

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts autorise la location de cinq (5) camions auprès de l'Association locale des Transports en vrac, comme il a été mentionné à la résolution #166-19 pour une somme maximale de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) avec les taxes applicable. Les dites dépenses sont remboursables en totalité par le **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.**

TRAVAUX DE RECHARGEMENTS SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE DU CENELLIER EST PAR L'ENTREPRISE ANICET PROULX INC.

**Résolution No 181-19**

Il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts autorise les travaux de rechargements sur une partie de la route du Cenellier Est, par l'entreprise Anicet Proulx Inc. celui-ci comprends le matériel roulants pour une somme maximale de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) avec les taxes applicable. Les dites dépenses sont remboursables en totalité la **subvention octroyée par le ministère des transports et du député Harold Lebel.**

LOCATION D'UN CHARGEUR POUR LE CHARGEMENT DES CAMIONS DANS LA  
CARRIERE CLAVEAU CONCASSAGE ET GRANULATS INC A SAINT-  
NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**Résolution No 182-19**

Il est proposé par René Morin, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts autorise la location d'un chargeur (loader) de l'entreprise Anicet Proulx Inc. pour le chargement des camions à la Carrière Claveau de concassages et granulats Inc. de Saint-Narcisse-de-Rimouski. La dite dépenses sera remboursée en totalité par le **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.**

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h00 à 20h14.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée n'a aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h50 à 21h05.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Résolution No 183-19**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nicole Després que la séance soit levée. Il est 21h27.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 02 DÉCEMBRE 2019

.....  
Yves Detroz, Maire

.....  
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.